

Sujet : [INTERNET] enquête d'utilité publique GRAND PASSAGE - LA JARNE -

De : Francis BOURGHELLE [REDACTED]

Date : 06/03/2024 21:11

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

A Madame la Commissaire-Enquêtrice sur le projet d'Aire de grand passage à LA JARNE

En notre qualité de citoyens Jarnais depuis 1984 (Monsieur) et 1963 (Madame), nous profitons de cette enquête publique, mon épouse et moi-même, pour nous opposer à l'expropriation des terres agricoles et à ce projet d'aire de grand passage

Pourquoi ?

Cette commune est "protégée" par le Château de Buzay, le Centre Equestre et autres activités ludiques (golf, accrobranche) de l'urbanisation galopante des communes voisines (Aytré)

Cette commune rurale (2591 habitants en 2021), doit donc rester un havre de paix pour les résidents ou futurs résidents où il fait bon vivre.

Créer une aire de grand passage nous paraît aberrant

En effet, il nous paraît dangereux que 200 caravanes et fourgons arrivent de la 4 voies pour s'engager au niveau de l'échangeur.

Cela risque de créer des accidents sur la 4 voies, à l'échangeur et sur la route menant à l'aire

Quid des véhicules qui empruntent de manière régulière la départementale 202 ?

Lors de la réunion publique à la JARNE, des cyclistes n'ont-ils pas demandé une piste cyclable pour se rendre à Angoulins ?

Il leur a été répondu que D 202 ne serait pas adaptée (largeur de la voie, fréquentation routière !

Deux poids, deux mesures

D'un côté, la juste demande de sécurité demandée par des cyclistes et de l'autre, le projet de création d'une aire, sans aucune modification de la D 202 !

Mon épouse exploite un Gite dans le centre de la JARNE.

Certains touristes (hollandais, luxembourgeois) se sont étonnés de la pauvreté de nos pistes cyclables.

Que pouvons-nous leur répondre ?

Qu'il faut une volonté politique en ce sens...

Concernant les terres agricoles visées, pourquoi envisager des expropriations ?

De mémoire, elles ont toujours été exploitées et ont fait vivre des familles.

Dans cette période où nous devons défendre nos Agriculteurs, quel non sens, tout cela pour un projet évalué (pour l'instant) à 1,4 million d'euros (sud ouest du mercredi 06 mars 2024) qui sera financé par l'argent public !

Les champs de céréales qui échapperaient aux expropriations, seraient protégés comment ?

En effet, les étés sont de plus en plus chauds et quand sera-t-il des feux de plein aire, barbecues ou autre sur cette aire de grand passage ?

N'existe-il pas d'autres sites beaucoup plus appropriés pour ce projet ?

Par exemple l'ancien site du parc des expositions de la Rochelle (7 hectares) !

D'autre part, l'expérience que la création de ces aires est une douce utopie.. (exemple :les aires de petit passage à Rochefort/ Tonnay-Charente, notamment celle de la rue Pennevert actuellement fermée)

En conclusion, nous nous opposons à l'expropriation des terres visées par le projet

*

Patricia et Francis BOURGHELLE

r